EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°10d

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés: Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents: Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la modernisation de l'éclairage des terrains de grand jeu – Terrain d'Honneur du Stade Alexandre Cueille

Monsieur le Maire expose :

Depuis plus de 15 ans la Ville de Tulle a fait le choix d'engager un important programme de réhabilitation et de modernisation de son patrimoine sportif. La dernière opération concerne la réhabilitation du stade de football de Pounot avec l'installation d'une pelouse synthétique et la modernisation de l'éclairage avec l'installation de projecteurs LED.

Les bulles de tennis ont également été équipées d'une installation LED.

Par ailleurs, la Ville privilégie dans ses programmes d'investissement l'amélioration des performances énergétiques de ses installations (bâtiments, éclairage public, flotte automobile...).

La crise énergétique actuelle amène la collectivité à accélérer son programme de modernisation des éclairages sur ses terrains de grands jeux (augmentation globale de 110% du coût du kWh en 2023).

La demande de financement déposée concerne le terrain d'honneur du Stade Alexandre Cueille, ce terrain ce terrain étant utilisé par le football pour des matchs de phases finales comme les finales de la coupe de la Corrèze.

Les associations qui pourront bénéficier de cet investissement sont le Tulle Football Corrèze, le District de football de la Corrèze et la Ligue Centre-Ouest de Nouvelle Aquitaine.

Il est précisé que tous les terrains de grands jeux sont la propriété de la Ville de Tulle et le choix de rénover leurs éclairages (installation de projecteurs LED) s'inscrit dans cette démarche écoenvironnementale.

Les études menées et jointes au dossier démontrent que cette opération d'investissement permettra de générer une économie d'énergie de plus de 60% par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

Le montant des travaux est estimé à 89 670,52 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Approuve le projet relatif à la modernisation de l'éclairage du terrain d'Honneur du Stade Alexandre Cueille dont le montant total s'élève à 89 670,52 € HT.
- 2 Décide la réalisation de ce projet.
- 3 Approuve le plan de financement afférent.
- **4 Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de la fédération Française de Football aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.
- 5 Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 2 8 JUIN 2024 Date et ref de l'accusé de réception : 2 8 JUIN 2024

9/00- 25062024



Plan de modernisation des éclairages des terrains de grands jeux de la Ville de Tulle Terrain d'Honneur du Stade Alexandre Cueille

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 2 8 JUIN 2024 Date et Réf. de l'accusé de réception : 2 8 JUIN 2024

100 - 25062024

Vu,

Ce Maire,

Bernard COMBES

Modernisation des éclairages du stade Alexandre Cueille

Terrain d'honneur

Depuis plus de 15 ans la Ville de Tulle a fait le choix d'engager un important programme de réhabilitation et de modernisation de son patrimoine sportif. La dernière opération concerne la réhabilitation du stade de football de Pounot avec l'installation d'une pelouse synthétique et la modernisation de l'éclairage avec l'installation de projecteurs LED. D'autre part, les bulles de tennis ont aussi été équipées d'une installation LED.

Par ailleurs, la Ville privilégie dans ses programmes d'investissements l'amélioration des performances énergétiques de ses installations (bâtiments, éclairage public, flotte automobile...).

La crise énergétique que nous traversons amène la collectivité à accélérer son programme de modernisation des éclairages sur ses terrains de grands jeux (augmentation globale de 110% du coût du kWh en 2023).

La demande de financement déposée concerne une opération globale de 4 terrains dont le stade d'Honneur Alexandre Cueille (ce terrain est utilisé par le football pour des matchs de phases finales comme les finales de la coupe de la Corrèze).

Les 3 autres terrains concernent des terrains d'entrainement de football sur le site de la Cible.

Les associations qui pourront bénéficier de ces investissements sont le Tulle Football Corrèze, le district de football de la Corrèze et la Ligue Centre Ouest de Nouvelle Aquitaine.

Tous ces terrains de grands jeux sont la propriété de la Ville de Tulle et le choix de rénover leurs éclairages (installation de projecteurs LED) s'inscrit dans cette démarche écoenvironnementale.

Les études menées et jointes au dossier démontrent que cette opération d'investissement permettra de générer une économie d'énergie de plus de 60% par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

Le montant des travaux pour le terrain d'honneur du stade Alexandre Cueille est estimé à 89 670.52 euros HT





COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

	/idalin	
CP : 19000		
Numéro National d'ident	ification (NNI) du terrain : 192720101	
(Si vous ne disposez pas de cett	e information, merci de vous adresser à votre District/Ligue	afin de renseigner ce champ)
Nom et qualité du respor	nsable du suivi du projet : VERGNES Magali ((Service Finances)
	E-mail: magali.vergnes@ville-tulle.fr	
	ade Alexandre Ceuille Honneur	
Adresse : La Cible		
CP - 19000	ville: Tulle	
N° de licence : 11903657	du club : Robert NOVAIS	

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, Bernard COMBES

agissant en qualité de Maire

au sein du club/de la collectivité de Ville de Tulle

déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

Signature du porteur du projet Cachet du porteur du projet Signature de la/du Président(e) du club support

Cachet du club support



TULLE FOOTBALL CORREZE

36 Avenue Alsace Lorraine 19000 TULLE

Attention : selon la version de votre le millaube Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.





NATURE DU PROJET

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE (1 SEUL CHOIX POSSIBLE)

BÂTIMENTS	TERRAIN DE GRANDS JEUX
□ 01 Création d'un « Club House » (espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)	O5 Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (niveau de classement installation T6 min. sans obligation d'éclairage)
□ 02 Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral (niveau de classement installation : T6 min. ou niveau Futsal 4 min.)	■ 06 Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (niveau de classement installation T5min. sans obligation d'éclairage) (drainage de fond et/ou de surface / arrosage intégré / mise en conformité pour un passage en
ÉCLAIRAGE	105x68m / renforcement partiel ou total de l'aire de jeu par une pelouse système hybride)
■ 03 Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau de classement éclairage : E6 min. ou EFutsal 3 min.) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED	□ 07 Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (niveau de classement installation T6 min. avec niveau de classement éclairage E7 min. si l'éclairage est existant ou E6 min. si c'est une création) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED
SÉCURISATION 04	de projecteurs EES
Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : main courante	O8 Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (niveau de classement installation T6 min. avec niveau
Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : clôture de protection de l'aire de jeu	de classement éclairage E7 min. si l'éclairage est existant ou E6 min. si c'est une création) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED
Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : clôture de l'installation	TERRAIN À EFFECTIF RÉDUIT
Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : banc de touche	O9 Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (niveau de classement installation Foot A8 avec éclairage) -
Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : liaison protégée vestiaires - aire de jeu	Utilisation obligatoire de projecteurs LED
	740 1120
☐ Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : parc de stationnement protégé équipe visiteuse et officiel	■ 10 Projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7
☐ Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : mise en conformité des zones de sécurité d'une installation Football ou Futsal	11 Autre projet participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale (exemples : installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house) afin de les alimenter en électricité/ Installation d'un réseau de récupération des eaux

de pluie pour l'arrosage des terrains...)

CLUBS & COLLECTIVITÉS



PRÉSENTATION DU PROJET

Date prévisionnelle de début des travaux

Durée de l'opération (en mois)

OBJECTIFS POU Économiser de Faciliter la ges			

	ALITE DES INSTA		





PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

	89.670,520 € TTC pour un club/HT pour une collectivité						
Subventions							
Conseil Régional	······································		%				
Conseil Départemental	€		%				
Subventions d'État	€						
A.N.S.	42.925,28 €						
Autres	£		%				
Autres financements							
Auto-financement DIRE	28.811,14 €	32,13	%				
INDIRE	σ€	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	%				
Emprunts	€	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	%				
	€		%				
Aide demandée à la FFF	17.934,10 €	20,00	%				
TOTAL 89.670,52	€ 100,00		0/6				

RAPPEL

Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisées. Seul, l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...) et les frais annexes (mobilier, électroménager...) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.

FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2023 - 2024

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi e Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF via le formulaire disponible (d) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevaird de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre de Politique de Protection des Données Personnelles ».







Modernisation des éclairages du stade Alexandre Cueille <u>Terrain d'honneur</u>

Plan de financement

Financemen	%	
Fédération Française de Football	17 934.10 €	20.00%
Agence Nationale du Sport	42 925.28 €	47.87%
Part Ville	28 811.14 €	32.13%
Total HT	89 670.52 €	100.00%

Le Maire,

Bernard COMBES.





ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le stade Alexandre Cueille concerné par les travaux de modernisation des éclairages des terrains, pour lesquels la Ville sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire, Bernard COMBES.



DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE ÉCLAIRAGE (APE) - E4 à E7

FICHE D'IDENTITÉ

IDENTITÉ

Nom officiel de l'installation : Stade Alexandre Ceuille Honneur

NNI (Numéro National d'Identification): 192720101

District d'appartenance : Corrèze

Ligue d'appartenance : Nouvelle Aquitaine

COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Rue: Avenue Faro

Complément : Lieu-dit :

Code Postal: 19000 Commune: TULLE

PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE DE L'INSTALLATION

Nom du propriétaire/gestionnaire : Ville de TULLE

Rue: 10 rue Félix Vidalin

Code Postal: 19000 Commune: TULLE

E-mail: admin@ville-tulle.fr Téléphone: 0555217300

SIGNATURE

Nature des travaux envisagés :

Changement des éclairages en led

✓ J'atteste l'exactitude des éléments renseignés ci-dessus et des pièces transmises (cf. page 2) :

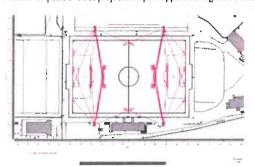
Nom/Prénom : COMBES Bernard Fonction : Maire de Tulle

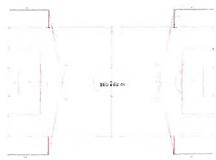
Signature: Le: 2 8 JUIN 2024

Plan coté de l'aire de jeu

- Implantations cotées des mâts et/ou des tribunes (implantation latérale, angulaire et/ou derrière les buts)
- Préciser les positions des projecteurs par rapport aux lignes de touche et de but







Caractéristiques sur les projecteurs (Article 3.1)

- Nombre, Type, Puissance
- IRC (Indice de Rendu des Couleurs)
- TC (Température de Couleur)



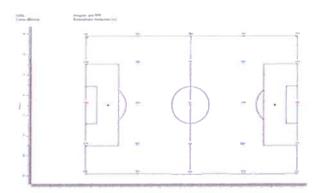




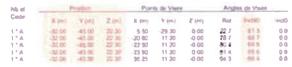
Flux (lm)

Tableaux Eclairement Moyen au format graphique (Article 3.2)

Niveau d'éclairement moyen horizontal (EhMoy) prévu avec l'alimentation principale sur la base du maillage



Tableaux d'implantations, d'orientations des projecteurs et inclinaison maximale de l'axe optique des projecteurs par rapport à la verticale (Article 3.3)



Tableaux de calculs des taux d'éblouissement (GR) (obligatoire E4 et E5)





ATTESTATION DE CLASSEMENT EN ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que la Ville de Tulle est l'une des communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Nature du document annexé : Carte des communes de Corrèze situées en ZRR, 2023 et Zonage des politiques publiques de Tulle (extrait de l'observatoire des territoires).

Le Maire, Bernard COMBES.

Classée en ZRR (17 684)

Partiellement classée en ZRR (36)

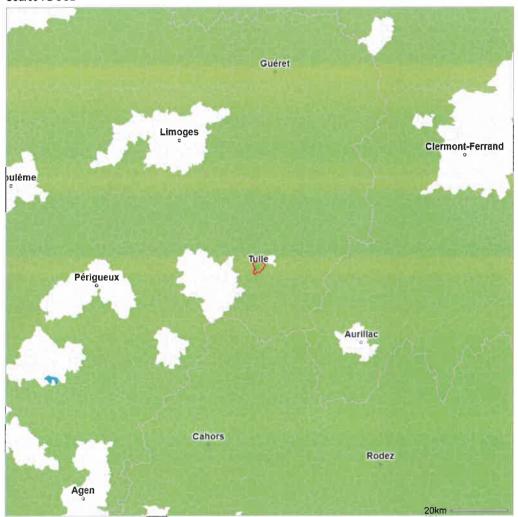
Hors ZRR (17 225)



Communes (2023)

1 ZRR - Zone de revitalisation rurale





© Observatoire des territoires, ANCT 2023 - IGN Admin Express

1 sur 1 26/01/2024, 15



Zone d'étude Tulle (commune (2023)), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELS ZONAGES DE RATTACHEMENT POUR UNE COMMUNE ?

Quelques zonages de rattachement

Indicateurs	Tulle
AFR - Aide à finalité régionale (2022-2027) : Type d'aide	Intégralement
Loi Littoral	Hors loi Littoral
Massifs - Communes concernées	Zone de massif
Montagne - zonage agriculture	Zone de montagne (agriculture)
Montagne - zonage urbanisme	Zone de montagne (urbanisme)
PN - Parcs nationaux	Hors parc national
PNR - Parcs naturels régionaux	Hors PNR
QPV - Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015	Hors Politique de la ville
ZRR - Zone de revitalisation rurale	Classée en ZRR

Source: DGCL, 2022-2027 + DGALN - SIDAUH, loi littoral du 3 janvier 1986 + ANCT, décret du 16 janvier 2004, modifié par le décret du 8 septembre 2016 + Ministère de l'Agriculture, arrêtés établis entre le 26 juin 1961 et le 30 mars 2021 + DGAN-SIDAUH, loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 + OFB, 23/06/2021 + Décrets portant création des 58 parcs naturels régionaux existants en date du 19/12/22 + ANCT - ONPV, 14/09/2015 + DGCL

Programmes ANCT

 Indicateurs
 Tulle

 Villages d'Avenir : Communes bénéficiaires
 Hors programme Villages d'Avenir

 Action Cœur de Ville (ACV) : Communes bénéficiaires
 Concernée par le programme ACV

 Petites villes de demain (PVD) : Communes bénéficiaires
 Hors programme PVD

 Territoires d'industrie (TI) : Communes bénéficiaires (2018-2023)
 Dans un territoire d'industrie

 Territoires d'industrie (TI) : Communes bénéficiaires (2023-2027)
 Dans un territoire d'industrie

Source : ANCT

2 sur 3 26/01/2024, 16



INEO RESEAUX CENTRE - Agence de Tulle SNC au capital de 1 644 060 euros RCS Orléans 409 851 599 3 Rue du Moulin de Chando 19001 TULLE CEDEX

Tel: 05-55-20-18-26 Fax: 05-55-20-09-33 N° siret 409 851 599 003 35

N° TVA intracommunautaire : FR75409851599

Mairie de Tulle Client:

Rénovation Eclairage Terrain Affaire :

Alexandre Cueille en Catégorie C

22 071 <u>n°:</u>

Tulle, le 06/05/2022

DEVIS DES TRAVAUX

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
_					
	Installation de chantier	forfait	1	297,60	297,60
	Dépose d'un projecteur existant y compris son appareillage.	ens	48	193,75	9300,00
	Fourniture, pose et raccordement sur support existant d'un projecteur type WS250 génération7 Biphasé (2x400v) 1550w, 5000k, boîtier de raccordement y compris raccordement au réseaux existant.	u	24	3 135,13	75243,12
	Fourniture, pose et raccordement d'un système de gestion d'éclairage intelligent comprenant six scénaris à déterminer (Exemple : 1-Exinction, 2-100%, 3-Demi terrain, etc)	ens	1	3 124,80	3124,80
	Mise en place d'une protection pour la partie commande + son câblage associé.	ens	1	750,20	750,20
	Test, essai et relevé.	ens	1	954,80	954,80
	Montant total HT				89 670,52
	TVA 20 %				17 934,10
	Montant TTC				107 604,62

Le client :

L'entreprise:

INEO RESEAUX CENTRE

Centre de Travalix de Tulle ZAC de Solone RP 25

19001 TULLE Cedex TAL : 95 55 20 18 26 - Fax : 05 55 20 09 33 Nº SIRET : 489 854 599 883 35

Conditions Générales de Vente - INEO - Edition 2021

I/ Dispositions commun

- Conditions applicables :
- 11 Les prestations de services, les fournitures de biens et de matériels ainsi que les travaux réalisés par INEO SA ou l'une de ses filiales au sens des articles L233-1 et suivants du Code de commerce ci-après dénommées « INFO » controllés nmées « INEO » sont soumis aux présentes » Conditions Générales de Vente » (ci-après les
- CGV ») La signature du devis et/ou la passation d'une commande ion d'un contrat par le Client emporte acceptation des CGV par le Client et renonciation à ses propres conditions générales
- 1.2 Postérieurement à la signature du présent devis pour accord, le Cray ne pourront être modifiées que d'un commun accord constaté par
- Davis Formation du contrat :
- 21 INEO s'engage à exécuter intégralement mais exclusivement les prestations mentionnées au présent devik 22 Les termes du présent devis sont valables un mois Passé ce
- riélai le deux sera définitivement nul et 2 deurs en être établi un
- 2.3 Le contrat ne sera formé qu'à la triple condition substantielle
- > Paiement de l'acompte dont le montant ou le mode de calcul est précisé au devis ou par défaut à l'article 5.4 ci-dessous.
- L'encaissement effectif de cet acompte
- La fourniture d'une caution ou la mise en place d'un financement banssire direct garantissant le palement des travaux d'INEO pour tous devis dont le montant est supérieur à 12 000 € conformément aux dispositions de l'article 1799-1 du Code civil
- 2.4. En tout état de cause, le devis d'INEO et ses éléments tels que calculs, plans, schémas, descriptifs, calepins ou autres demourent sa propriété exclusive Le Client engage sa responsabilité personnelle tant civile que pénale en cas de divulgation à quelque tiers que ce soit sans l'autorisation expresse d'INFO.

Les prestations d'INEO sont exécutées conformément aux lois, règlements, et/ou normes en vigueur à la date du présent devis. En cat de modification da ces lois, règlements et/ou normes applicables en cours d'exècution des prestations, INEO présenters un devis relatif aux modifications nécessaires. Dans le cas où le Client refuserait citement ou implicitement, faute de répondre sous huit jours au devis modificatif, le Client assumera seul l'entière respo d'un défaut de conformité des prestations d'INEO aux nouvelles

Délais :

- 4.1. Les prestations d'INEO sont exécutées dans le délai indiqué au présent devis, sauf empêchement ou interruption indépendants de sa volonté
- 4.2. Sont des empêchements ou interruptions indépendants de sa volonté au sens de l'article 4.1 d-dessus, et sans que cette liste soit limitative, la guerre étrangère ou civile, les pandémies, les épi les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, l'arrêt des transports ou de la distribution de l'énergle ou des services publics essentiels, le défaut de production ou de livraison des fournisseurs d'INEO, la modification des conditions d'exécution comme par exemple la restriction de liberté d'accès aux locaux ou de circuler à l'intérieur de ceux-ci.
- 4.3. Si l'empêchement ou l'interruption résulte du fait du Client, INEO pourre exiger de celui-ci le remboursement de tous coûts supplémentaires en résultant, et en outre une Indemnité forfaitaire et définitive calculés sur le montant du devis ou de la commande et par jour calendaire da retard comme suit :
- > Pendant les trente premiers jours : cinq pour mille,
- » A compter du trente et unième jour : un pour cent 4.4. Le point de départ du délai est la date de formation du contrat (voir
- article 2 3 cl-dessus).
- artice 23 trocessus).

 45. Le principe de l'application de toute pénalité de retard dans l'exécution des prestations du devis doit être discuté avant signa du contrat. L'application de pénalités de retard dans l'exécution des stations prévues au contrat est en tout état de cause limitée aux cas de retards qui sont directement et exclusivement Imputables à INEO. Les péralités sont récupérables lorsque le délai global d'exécution du contrat est respecté. Les pénalités sont plafonnées à 5% du prix total HT du contrat et sont libératoires
- 5.1 Les prix, même forfaitaires, sont fermes pendant la durée de validité du présent devis (voir article 2 2 ci-dessus) et non révisables pour une durée d'exécution des prestations inférieure à trois mois. 5 2 Si la durée d'exécution dépasse trois mois, les prix sen rivisés salon la formule précisée au présent devis. les indices de base étant les demiers publés à la date d'établissement de celui-ci et les indices de revision les derniers publés à la date de facturation

- S.3. Les pris ne sont applirables qu'au présent devis et ne pourront être opposés pour la réalisation de commandes complémentaires ou postérieures.
- L'acompte visé à l'article 2.3 d-dessus sera de 30 % du montant hors taxes du devis ou de la commande
- 5.5. Les orix s'entendent hors frais de compte prorate, hors frais de pilotage, hors frais de chantier, hors frais d'organisme de contrôle, ainsi que hors toutes sujétions y afférentes. Les prix ont été établis en fonction de la réglementation fiscale en vigueur à la date de création du devis Par conséquent, si, postérieurement à cette date, une fol, une ordonnance ou toute autre norme entre en vigueur et modifie la règlementation fiscale an vigueur en cours d'exécution du contrat, le prix sera modifié en conséquence afin de prendre en compte la réduction ou l'augmentation d'impôt(s), droit(s)
- 5 6 Le prix ne comprend pas les coûts de la police Tous Risqu Chantlers (TRC) ni de la nolice Responsabilité Civile (Jécenna) Collective Complémentaire. Le prix ne comprend pas les frais d'extension éventuelle de garantles ou resp particulières que pourrait exiger le Client, en dehors des conditions générales de vente et polices d'assurance standards, 5.7. Les dispositions de l'article 1195 du Code civil relatives à l'imprévision s'appliquent à l'ensemble des devis, commandes et/ou contrats y compris ceux dont le prix est forfaitaire.
- Palement Retard de palement :
- 6.1 Les paiements sont falts à l'adresse précisée par INEO, nets et sans escompte
- 6.2. A l'exception de l'acompte à la commande payable comptant, toutes les factures sont payables à 30 jours, date de facture.
- 6.3. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans autre malité la suspension, immédiate et jusqu'à régularisation, des livraisons et/ou travaux, aux risques et périis du Cli
- 6 4. En outre, et sans préjudice de ce qui precède, tout retard de palement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues augmentées d'un intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinance la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, calculé par jour calendaire jusqu'à la date de palement intégral effecti Les minalités de retard sont extribles sans qu'un rappel soit
- 6.5 En application des articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droft le patement d'une indemnite forfattaire de 40 € en compensation des frais de recouvrement, sens préjudice d'une indemnité complémentaire due pour frais de recouvrement en cas de dépassement de ce forfait
- Responsabilité :

La reconnabilité d'INFO est limitée à l'indemnisation des seuls préjudices directs et certains dûment justifiés, causés par sa faute et/ou sa negligence at/ou celle de son personnel au Client, à l'exclusion de tous dommages indirects et immatériels tels que pertes de production et d'exploitation, pertes de profit et de revenus, perte d'image, manques à gagner subis par le Client. En outre et saul positions d'ordre public contraire ou stipulations contractuelles rogatoires, sa responsabilité est plafonnée, toutes causes confondues, à deux fois le montant de la commande ou du devis avec un plafond minimum de 100 000 (cent mille) euros et un plafond maximum de 1,5 million (un million ting cent mille) d'euros par sinistre et pour la durée de la commande ou du contrat. Le Client renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tout recours à l'encontre d'INEO et de ses assureurs au-delà des plafonds et limitations stipulés chidessus.

- B. Attribution de corapétance : Sans préjudice des dispositions de l'article 48 du Code de procédure civile, toute contestation relative à l'interprétation, l'objet et/ou l'exècution de la commande, du devis ou du contrat sera soumise au tribunai de commerce dans le ressort duquel est situé sièce de l'entité d'INFO concernée, à l'exclusion de toute autre
- Ethique responsabilité environne Chacune des parties reconnaît avoir pris connaissance des engagements du Groupe ENGIE en matière d'éthique et de responsabilité environnementale et sociétale et s'engage à ce titre à respecter les engagements du Groupe ENGIE définis dans ses chartes et documents de référence consultables sur son sRe web new.engle.com. Ces obligations s'appliquent aux parties mais aussi
- à leurs éventuels sous-traitants et fournisseurs Les parties s'engagent à mettre en place au sein de leurs sociétés les réales et procédures nécessaires afin de s'assurer du respect des obligations visées dans le présent article et d'en faire une évaluation régulière.
- ute violation des stimulations du présent article constitue un manquement contractuel conférant le droit à la partie non défaillante de procéder à la suspension et/ou la résillation de la manda ou du contrat aux torts exclusifs de la partie commande ou un contra en account de l'échaillante, et sans droit à des Indemnités de résiliation

- 10. Données personnelles :
- Les Parties s'enjagent, chacune pour ce qui la concerne, à respecter les obligations et exigences du Règiement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à fa protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à innel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi toute identification ou réplementation relative à la protection des données à toute legislation ou reperimentation relative à procedier des données caractère personnel applicable aux trakements effectués dans le cadre du contrat Dans le cadre du cattivité d'INEO, cette dernière procédera, en qualité de respons de traitement, à un braitement de certaines données personnelles, dont la finalité est depermettre de gérer la relation clientèle (dont la facturation et le recouvrement) et dont l'utilisation est strictement nécessaire à l'exécuti du contrat ou relève de l'Intérêt légitime d'INEO Les données strictement nécessaires à l'exécution du contrat sont collectées directement auprès du Client La personne physique dont les données sont collectées (« la parsonne conce ») dispose, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitatio de portabilité de ses données personnelles. Elle dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel pour des motifs légitimes et du droit de définir des directives générales et particulières définicement la manière dont elle entend que soient exercés, après son dérès, redroits. Pour exercer ces droits, elle doit adresser sa demande au Data Privacy Manager [DPM] d'INEO à l'adresse sulvante : dpm.engle-ineo@engle.com ou INEO SA -A l'attention du DPM - Casier courrier 1031 - Tour T1 - 1 Place Samuel de ain - F-92930 PARIS LA DEFENSE Cadax, Ella peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.
- Parsile cas où l'objet du présent contrat implique qu'INEO traite des données personnelles pour le compte, sur instruction et sous l'autorité du Client, les Parties préciseront dans le contrat ou dans un acte Juridique séparé les stipulations régissant ledit traitement conformément à l'article 28 du RGPD Il/Dispositions particulières que prestations de services/travaux

- 11. Conditions pratiques d'exécution : 11.1 La consistance des prestations d'INEO est strictement limité au descriptif Regrant dans le devis
- 11.2 Lorsque les prestations doivent être combinées aux études et/ou travaux d'autres entraprises, l'obligation se limite à la fourniture au Client des informatio lui permettant de faire intervenir ces entreprises. La coordination technique reste à la
- 113 La mise et le maintien à la disposition d'INEO du site d'exécution et de ses accès, la fourniture d'eau, d'électricité et tous autres fluides, restent à la charge du
- 12. Norme (Afnor) NF P 03-001 :
- Les prestations de travaux sont soumises, selon feur nature, aux normes Afnor, et notamment à la norme NF P 03-001 dans sa version la plus récente, à l'exception des stipulations de ces normes auxquelles les CGV dérogent.

 III/ Dispositions particulières aux fournitures

- 13. Garanties:
 13 1 Sans préjudice de l'application des règles d'ordre public, INEO garantit ses s contre tout vice caché de conception ou de fabrication qui les rendrait Impropres à l'usage auquel elles étalent destinées pendant un an à compter de
- 13 2 l'obligation de garantie est toutefois expressément limitée à la réparation ou, au tonix d'INFO, au remplacement à neuf de ses fournitures, y compris main d'œuvre, pièces de rechange et déplacements, à l'exclusion de toute autre indemnisation pou celoue cause que ce soit, notamment préjudices directs. Indirects ou immatériels La garantie est exciue en cas d'usure normale, de défaut d'entretien cus d'utilisation non conforme aux prescriptions délivrées par WEO
- 14. Réserve de propriété : 14. Il est expressement convenu que, jusqu'à parfait palement qui seul emporte transfert de propriété :
- seul emporte transfert de propriete : » Les fournitures qu'elles solent, installées ou non restent la propriété d'INEO par dérogation aux articles 546, 551 et suivants ainsi que 712 du Code civil
- Les fournitures restent sous la garde du Cilent qui en assume tous les risques 14.2.En conséquence, le Client ne pourra revendre les fournitures à
 - des tiers qu'avec l'accord exprès et préalable d'INEO
- 14.3.Jusqu'à parfait paiement, sans préjudice des autres droits et de ce qui est prévu à l'article 6 « Palement — Retard de palement », INEO pourra, même en cas de procédure collective du Client, exiger restitution des fournitures aux frais et charges du Client, sans autre formalité qu'une mise en demeure de restituer par lettre recommandée avec avis de réception.





TULLE RUGBY V1

>> Dimensions du terrain : 96x65

>> HMF: 26m

> 24 x projecteurs AAA-LUX

> Résultat Rugby FFR : 369 lux | Uniformité 0.85 | Emin/Emax 0.74 | GR conformes > Résultat piste (pour information) : 157 lux | Uniformité 0.30

>> Il est supposé aucun obstacle devant le flux lumineux des projecteurs

>> Il est supposé que les mâts et les herses soient dimensionnés pour accueillir les projecteurs AAA-LUX

>>> AAA-LUX : 1550W | 23 kg | Scx 0.22 | 3.9A (pas de courant d'appel) | commandable en sans-fil (switchbox, pc, tablette, smartphone)

Date: 15.04.2022

Editeur (trice): Bureau Etude

TULLE RUGBY V1

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx





15.04.2022

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE Editeur (trice) Bureau Etude Téléphone +33 (0)1 80 92 54 20 Fax Email be@cepheeled.com

Table des matières

TULLE RUGBY V1	
Page de garde projet	1
Table des matières	2
AAA-LUX WS2507v 7.0.1	
Fiche technique luminaire	3
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	
Fiche technique luminaire	4
Rugby	_
Données de planification	5
Luminaires sportifs (liste de coordonnées)	6
Observateur GR (aperçu des résultats)	8
Aperçu 3D	10
Rendu fausses couleurs	11
Surfaces extérieures	
Grille FFR 25 points 96x65	
Graphique de valeurs (E, perpendiculaire)	12
Piste 1 Trame de calcl	
Graphique de valeurs (E, perpendiculaire)	13



cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE





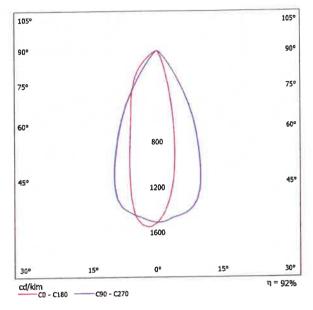
15.04.2022

Editeur (trice)
Téléphone
Fax
Email
Bureau Etude
+33 (0)1 80 92 54 20
be@cepheeled.com

AAA-LUX WS2507v 7.0.1 / Fiche technique luminaire

Emission de lumière 1:

Les illustrations des différents luminaires se trouvent dans notre catalogue.



Classification des luminaires par UTE: 0.92A+0.00T CIE Flux Code: 88 96 99 100 92

Étant donné l'absence de propriétés de symétrie, il est impossible de créer un tableau UGR pour ce luminaire.

TULLE RUGBY V1

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE





15.04.2022

Editeur (trice) Bu Téléphone +3: Fax

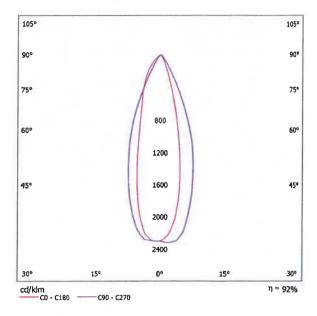
Bureau Etude +33 (0)1 80 92 54 20

Email be@cepheeled.com

AAA-LUX WS2707v 7.0.1 / Fiche technique luminaire

Emission de lumière 1:

Les illustrations des différents luminaires se trouvent dans notre catalogue.



Classification des luminaires par UTE: 0.92A+0.00T CIE Flux Code: 91 97 99 100 92

Étant donné l'absence de propriétés de symétrie, il est impossible de créer un tableau UGR pour ce luminaire.

TULLE RUGBY V1

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE

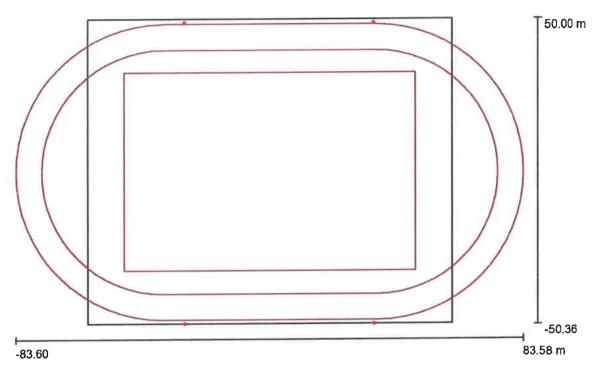




15.04.2022

Editeur (trice)
Téléphone
Fax
Email
Bureau Etude
+33 (0)1 80 92 54 20
be@cepheeled.com

Rugby / Données de planification



Facteur de maintenance: 1.00, ULR (Upward Light Ratio): 1.0%

Echelle 1:1196

Liste de luminaires

P [W]	mpes) [lm]	Φ (Lar	inaire) [lm]	Φ (Lumi	Désignation (Facteur de correction)	qté.	N°
1550.0	221072		204062		AAA-LUX WS2507v 7.0.1 (1.000)	4	1
1550.0	221072		202876		AAA-LUX WS2707v 7.0.1 (1.000)	20	2
37200.0	5305728	Total:	4873775	Total:			

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier

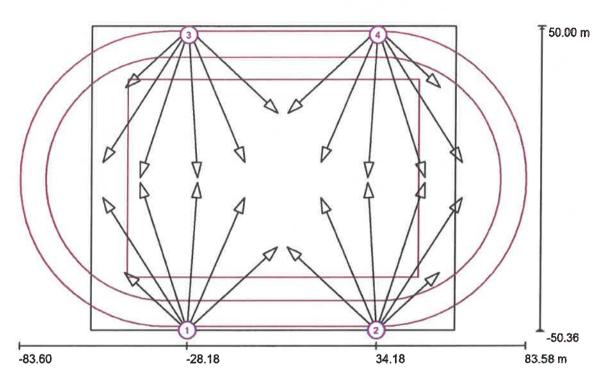
FRANCE

15,04,2022

Editeur (trice) Bureau Etude Téléphone +33 (0)1 80 92 54 20

Email be@cepheeled.com

Rugby / Luminaires sportifs (liste de coordonnées)



Echelle 1: 1196

Liste des luminaires sportifs

Luminaire	Index	Position [m] X Y 2	Point d'illumination [m]	Angle d'illumination [°]	Orientation	Poteau
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	1	-28.179 -50.000 26.000	1.396 -22.500 0.000	32.8	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	2	34.179 -50.000 26.000	4.604 -22.500 0.000	32.8	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	3	-28.179 49.000 26.000	1.396 21.500 0.000	32.8	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	4	34.179 49.000 26.000	4.604 21.500 0.000	32.8	(C 0, G 0)	1

CÉPHÉE LED

FRANCE

30 rue des forboeufs

95280 Jouy le moutier

15.04.2022

Téléphone Fax

Editeur (trice) Bureau Etude +33 (0)1 80 92 54 20 Email be@cepheeled.com

Rugby / Luminaires sportifs (liste de coordonnées)

Liste des luminaires sportifs

Luminaire	Index	Position [ı X Y	m] ′ Z	Point d	illuminati Y	on [m] Z	Angle d'illumination [°]	Orientation	Poteau
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	1	-28.179 -50.000	26.000	-25.100	-1.300	0.000	28.0	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	2	34.179 -50.000	26.000	31.100	-1.300	0.000	28.0	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	3	-28.179 49.000	26.000	-25.100	0.300	0.000	28.0	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	4	34.179 49.000	26.000	31.100	0.300	0.000	28.0	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	1	-28.179 -50.000	26.000	-43.960	-1.300	0.000	26.9	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	2	34.179 -50.000	26.000	49.960	-1.300	0.000	26.9	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	3	-28.179 49.000	26.000	-43.960	0.300	0.000	26.9	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	4	34.179 49.000	26.000	49.960	0.300	0.000	26.9	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2507v 7.0.1	1	-28.179 -50.000	26.000	-48.900	-30.900	0.000	42.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2507v 7.0.1	2	34.179 -50.000	26.000	54.900	-30.900	0.000	42. 7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2507v 7.0.1	3	-28.179 49.000	26.000	-48.900	29.900	0.000	42.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2507v 7.0.1	4	34.179 49.000	26.000	54.900	29.900	0.000	42.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	1	-28.179 -50.000	26.000	-56.241	-6.300	0.000	26.6	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	2	34.179 -50.000	26.000	62.241	-6.300	0.000	26.6	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	3	-28.179 49.000	26.000	-56.241	5.300	0.000	26.6	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	4	34.179 49.000	26.000	62.241	5.300	0.000	26.6	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	1	-28.179 -50.000	26.000	-9.613	-6.321	0.000	28.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	2	34.179 -50.000	26.000	15.613	-6.321	0.000	28.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	3	-28.179 49.000	26.000	-9.613	5.321	0.000	28.7	(C 0, G 0)	1
AAA-LUX WS2707v 7.0.1	4	34.179 49.000	26.000	15.613	5.321	0.000	28.7	(C 0, G 0)	1

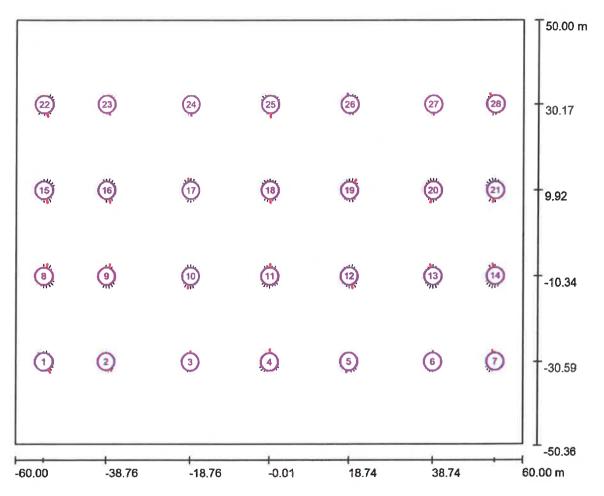
CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE 15.04.2022

Editeur (trice) Téléphone

Bureau Etude +33 (0)1 80 92 54 20

Fax Email be@cepheeled.com

Rugby / Observateur GR (aperçu des résultats)



Echelle 1:858

Liste des points de calcul GR

N°	Désignation	Position [m]			Zone de I	Max			
	Ū	Х	Ý	Z	Démarrage	Fin	Pas	Inclinaison	
1	Observateur GR 1	-53.508	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	42 1)
2	Observateur GR 2	-38.758	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	36 ¹⁾
3	Observateur GR 3	-18.758	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	38 ¹⁾
4	Observateur GR 4	-0.008	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	45 ¹⁾

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE \$ 15.04,2022

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE Editeur (trice) Bureau Etude
Téléphone +33 (0)1 80 92 54 20
Fax
Email be@cepheeled.com

Rugby / Observateur GR (aperçu des résultats)

Liste des points de calcul GR

N°	Désignation	Po	Position [m]			Zone de l'angle d'observation [°]			
	· ·	X	Ý	Z	Démarrage	Fin	Pas	Inclinaison	
5	Observateur GR 5	18.742	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	37 1)
6	Observateur GR 6	38.742	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	37 ¹⁾
7	Observateur GR 7	53.492	-30.589	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	41 ¹⁾
8	Observateur GR 8	-53.508	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	44 1)
9	Observateur GR 9	-38.758	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	44 1)
10	Observateur GR 10	-18.758	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 1)
11	Observateur GR 11	-0.008	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 ¹⁾
12	Observateur GR 12	18.742	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 1)
13	Observateur GR 13	38.742	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 1)
14	Observateur GR 14	53.492	-10.336	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	45 ¹⁾
15	Observateur GR 15	-53.508	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	44 1)
16	Observateur GR 16	-38.758	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	45 ¹⁾
17	Observateur GR 17	-18.758	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 1)
18	Observateur GR 18	-0.008	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 ¹⁾
19	Observateur GR 19	18.742	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	44 1)
20	Observateur GR 20	38.742	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	43 ¹⁾
21	Observateur GR 21	53.492	9.918	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	45 ¹⁾
22	Observateur GR 22	-53.508	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2 .0	42 1)
23	Observateur GR 23	-38.758	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	37 ¹⁾
24	Observateur GR 24	-18.758	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	37 ¹⁾
25	Observateur GR 25	-0.008	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	44 1)
26	Observateur GR 26	18.742	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	38 ¹⁾
27	Observateur GR 27	38.742	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	36 ¹⁾
28	Observateur GR 28	53.492	30.171	1.500	0.0	360.0	15.0	-2.0	42 1)

¹⁾ La densité de la luminance de voile équivalente pour l'environnement a été calculée avec exactitude.

TULLE RUGBY V1

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE

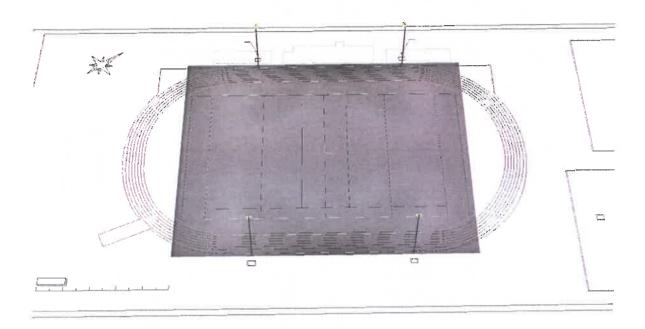




15.04.2022

Editeur (trice) Bureau Etude
Téléphone +33 (0)1 80 92 54 20
Fax
Email be@cepheeled.com

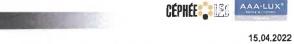
Rugby / Aperçu 3D



TULLE RUGBY V1

cephee_lightplan_tulle_rugby_V1.dlx

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier FRANCE

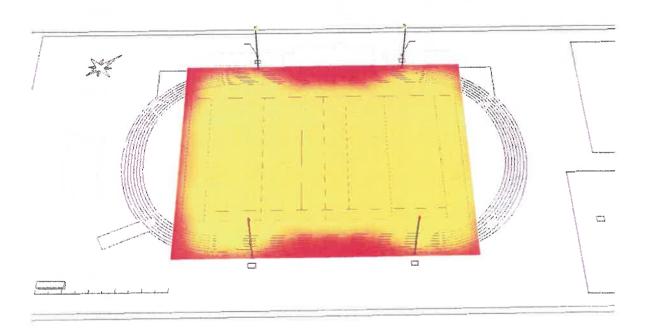


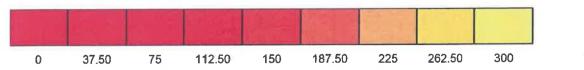
Editeur (trice) Bureau Etude Téléphone +33 (0)1 80 92 54 20

Fax

Email be@cepheeled.com

Rugby / Rendu fausses couleurs





X



15.04,2022

Editeur (trice) Bureau Etude Téléphoné

+33 (0)1 80 92 54 20 Email be@cepheeled.com

CÉPHÉE LED 30 rue des forboeufs 95280 Jouy le moutier **FRANCE**

Rugby / Grille FFR 25 points 96x65 / Graphique de valeurs (E, perpendiculaire)



Valeurs en Lux, Echelle 1:728

Position de la surface dans le décor extérieur:

Point marqué: (-48.000 m, -32.500 m, 0.000 m)



Trame: 25 Points

E_{moy} [lx] 369 $\mathsf{E}_{\mathsf{min}}\left[\mathsf{ix}\right]$ 313 $E_{max}[lx]$

E_{min} / E_{moy} 0.85

 E_{min}/E_{max} 0.74 CÉPHÉE LED

FRANCE

30 rue des forboeufs

95280 Jouy le moutier

15,04.2022

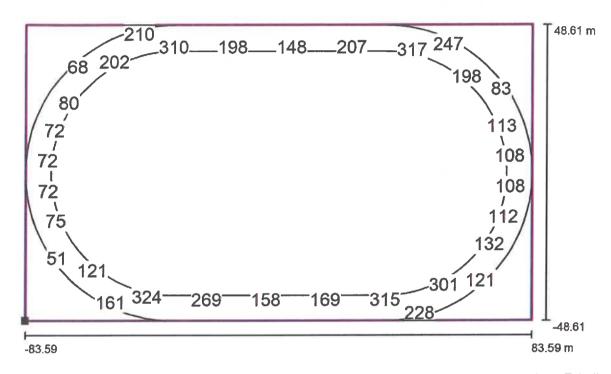
Editeur (trice)

Bureau Etude +33 (0)1 80 92 54 20

Téléphoné Fax

Email be@cepheeled.com

Rugby / Piste 1 Trame de calci / Graphique de valeurs (E, perpendiculaire)

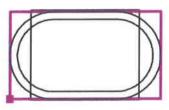


Valeurs en Lux, Echelle 1: 1196

Toutes les valeurs calculées ne peuvent pas être représentées.

Position de la surface dans le décor extérieur:

Point marqué: (-83.600 m, -48.817 m, 0.000 m)



Trame: 40 x 3 Points

E_{moy} [lx] 157

E_{min} [lx] 47

E_{max} [lx] 327

 $\mathrm{E}_{\mathrm{min}}$ / $\mathrm{E}_{\mathrm{moy}}$ 0.30

 E_{min}/E_{max}



Relevé D'Identité Bancaire de la Ville de Tulle

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B572104891

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE: TRESORERIE DE TULLE SIRET 13001472300386

Domiciliation: BDF TULLE (00846)

Some management of the second										
Identification nationale (RIB)										
Code b	anque	Code guichet			CLE RIB					
300	001	00846		D	65					
Identification internationale (RIB)										
IBAN	FR26	3000	1008	46D1	9900	0000	065			
Identification	on Swift de	la BDF (BIC	;)	BDFEFRPPCCT						